

**Zeitschrift:** Bulletin de la Société romande d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 25 (1928)  
**Heft:** 2

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.08.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

---

*Pour tout ce qui concerne le Journal, la Bibliothèque et la Caisse de la Société, s'adresser à M. SCHUMACHER à Dailens (Vaud).*

— Compte de chèques et virements II. 1480. —

*Secrétariat :*  
Dr ROTSCHY,  
Cartigny (Genève).

*Présidence :*  
A. MAYOR, juge,  
Novalles.

*Assurances :*  
J. MAGNENAT,  
Renens.

---

Le *Bulletin* est mensuel ; l'abonnement se paie à l'avance et pour une année, par Fr. 6.—, à verser au compte de chèques II. 1480, pour les abonnés domiciliés en Suisse ; par Fr. 7.— pour les *Etrangers* (valeur suisse). Par l'intermédiaire des sections de la Société romande, on reçoit le *Bulletin* à prix réduit, avec, en plus, les avantages gratuits suivants : Assurances, Bibliothèque, Conférences, Renseignements, etc.

---

VINGT-CINQUIÈME ANNÉE

N° 2.

FÉVRIER 1928

---

SOMMAIRE — Assemblée des délégués de la «Romande». — A MM. les caissiers. — Conseils aux débutants pour février, par SCHUMACHER. — Elevage des reines abeilles pour usage commercial ou personnel (suite), par Vincent ASPREA. — Abeilles qui se trompent de ruches, par M. JATON. — Echos de partout, par J. MAGNENAT. — Nouveau danger apicole, par Victor DUMAS. — Chute mortelle d'abeilles, par TRICOIRE frères. — Ruches jumelles, trad. par E. LIAUZUN. — Amélioration des cadres, par J. LAPONCHE. — Erreurs qui se perpétuent, par TRICOIRE frères. Nouvelles des sections. — Nouvelles des ruchers. — Livres à prix réduits. — Souscription.

---

**Attention aux communiqués des Sections à la fin du présent Numéro.**

---

## **Service des annonces du „ Bulletin ”**

*La „Romande” admet deux sortes d'annonces :*

1. **Les petites annonces :** leur prix est de 10 cent. le mot qui doivent être payés d'avance, au compte de chèques postaux IV. 1370.

2. **Les annonces commerciales** qui coûtent : 1 page Fr. 50.—, 1/2 page Fr. 25.—, 1/4 page Fr. 12.50, 1/8 page Fr. 7.50, 1/16 page Fr. 4.—.

Bénéficient seules d'un 0/0, les annonces parues en vertu d'un contrat.

Les annonces arrivant à la gérance après le 16 et qu'il serait encore possible de faire passer à l'imprimerie, seront passibles d'une surtaxe de Fr. 0.50 pour es frais spéciaux occasionnés.

---

Pour les **annonces s'adresser exclusivement à :**

**Monsieur Charles THIÉBAUD, Corcelles (Neuchâtel). Téléph. 79.**

## ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE LA "ROMANDE"

---

Nous rappelons que cette assemblée aura lieu le 25 février, au Restaurant des Deux-Gares, à Lausanne. L'ordre du jour statutaire sera envoyé à MM. les présidents qui l'enverront à MM. les délégués, en même temps que les comptes. *A. Mayor.*

---

### A MM. LES CAISSIERS

---

Nous rappelons l'avis déjà paru demandant un relevé des versements faits à la Caisse centrale pour l'exercice 1927. Ce relevé est nécessaire pour un contrôle des cotisations payées et des versements faits pour d'autres objets. *Schumacher.*

---

### CONSEILS AUX DÉBUTANTS POUR FÉVRIER

---

Nous adressons nos cordiaux souhaits de bienvenue aux nouveaux membres de la « Romande », avec l'espoir qu'ils nous resteront fidèles le plus longtemps possible et qu'ils trouveront dans l'apiculture et dans notre société de vraies jouissances. Nous nous permettons de leur donner ici quelques indications sur les meilleurs moyens de débiter.

Pour faire de l'apiculture, il faut bien des choses :

En premier lieu, le goût de cette branche de l'activité humaine. Si vous n'avez que l'idée de faire de fructueux bénéfices, parce que vous avez entendu dire que tel ou tel fait des récoltes fantastiques et qu'il dépasse Ford dans l'amas des millions, eh bien, laissez-moi vous dire que vous faites fausse route et qu'il vous faut porter vos efforts ailleurs. On peut certes avoir de bonnes années où les recettes dépassent largement les dépenses, mais bien que nous ne soyons plus au temps de Joseph, les vaches maigres n'ont pas disparu...

Pour cultiver des abeilles, il faut, dit-on, des abeilles. On en achète, c'est bien simple ou on recueille un essaim au moment voulu. Oui. Mais, mais on peut acheter des abeilles... et bien d'autres choses avec. Il vaut donc mieux prendre ses précautions. Et ici, comme en bien d'autres domaines, le plus cher est souvent le meilleur marché. Adressez-vous à quelqu'un de confiance et ce quelqu'un saura vous donner les premiers conseils et fera avec vous les premières observations. Vous aurez tout à gagner aussi en vous procurant le meilleur

matériel possible ! Les fabricants de ruches ont des prix élevés ! Non, s'ils sont sérieux, leurs prix ne peuvent pas être bas, c'est de toute évidence. Or une ruche, si elle est bien faite, durera 30 ou 40 ans, avec quelques soins de peinture. Une ruche bon marché ne durera que quelques années et en outre vous procurera une série de déboires et de piqûres qui vous feront trouver bien cher ce que vous avez cru trouver avantageux. Comme je ne suis pas marchand de ruches, j'en viens à penser que c'est le fabricant le plus cher qui est encore celui qu'il faut favoriser.

Pour placer vos ruches, choisissez un endroit un peu abrité des vents rudes, mais ne mettez pas cependant vos abeilles trop à l'abri : trompées par le soleil, attirées par ses rayons, elles risquent de sortir trop tôt et d'être emportées par les rudes assauts de la bise.

Documentez-vous le plus richement possible. La pratique est évidemment le meilleur des maîtres, mais elle est combien facilitée par l'étude de ceux qui ont pratiqué avant vous et qui ont consigné leurs expériences dans les livres que notre bibliothèque met gratuitement à votre disposition ou que vous pouvez vous procurer à prix réduits en versant la somme à notre compte de chèques. Nous donnons ci-après la liste de ces livres avec leur prix, port compris. Nombre d'entre eux sont richement illustrés, de sorte que vous aurez par avance la vision des choses que vous pourrez voir ensuite sur le vif.

Dans la section dont vous faites partie, soyez un membre actif. C'est dans ces séances que l'on apprend souvent beaucoup, que l'on pêche des idées, que l'on peut éclaircir des remarques, etc. Il est bon que les comités se sentent encouragés dans leurs initiatives. Rien n'est décourageant pour un comité comme de voir quelques membres seulement assister à une séance que l'on a préparée avec soin et dévouement.

Jusqu'ici l'hivernage paraît avoir été favorable. Pas de sautes trop brusques de la température, sauf une exception. Il y a eu de belles sorties à Noël et au 7 et 8 janvier. Observez soigneusement vos ruchées le soir de ces sorties, notez ce que vous avez vu sur la planche de vol. Il y a déjà eu des bouchons de pollen, de la « sciure » brune, des cristaux blancs, chacune de ces choses vous donnera quelques indications. Cela signifie que l'activité a recommencé, par conséquent la consommation. Ces cristaux disent que la nourriture est trop sèche et que les apports d'eau devraient pouvoir recommencer, etc. Vous pouvez, si vous avez les nourrisseurs convenables, leur mettre un peu d'eau miellée. Mais en février, il faut se garder encore de toute intrusion dans le domicile de vos protégées. Tout ce

que vous pouvez et devez faire, c'est de tirer par le trou de vol les cadavres qui risquent d'obstruer l'entrée. Un crochet de fil de fer vous permettra de faciliter la besogne des nettoyeuses, en un seul coup, vous faites ce que les abeilles ne pourront faire qu'avec beaucoup de peine et de danger.

Si février présentait une série de belles journées et que vous soyez inquiets au sujet des provisions, profitez d'une température de 14 degrés à l'ombre pour jeter un rapide coup d'œil aux provisions, mais sans sortir les rayons. S'il y a menace de famine, procurez-vous au plus tôt des plaques de candi que vous mettrez au-dessus des rayons en recouvrant chaudement le tout.

En somme, rien à faire au rucher encore, si ce n'est la surveillance de plus en plus attentive de ce qui peut s'y passer. Mais préparons-nous de façon à pouvoir profiter rapidement, intensément, et complètement des belles journées où les premiers éveils de la nature nous apportent des impressions, des sensations et des joies que l'on ne peut trouver nulle part ailleurs. Et c'est l'abeille qui, plus que toute autre, nous y rend attentifs.

Dailens, 23 janvier 1928.

*Schumacher.*

---

## ÉLEVAGE DES REINES ABEILLES POUR USAGE COMMERCIAL OU PERSONNEL

(SUITE)

---

154. Ces larves ne se développent pas comme elles se seraient développées si elles avaient eu, en temps utile, au lieu du fond étroit d'une cellule d'ouvrière, la place non ménagée d'une cellule royale. Il leur manque de même la nourriture spéciale, la gelée royale, et comme quantité, et comme qualité, particulièrement après les 36 h. précitées. En fait, les larves de reines nagent bien vite dans une abondance de nourriture que ne connaissent pas les larves d'ouvrières et mangent dès le début davantage que ces dernières. Il ne faut également pas oublier que la bouillie royale n'est pas identique à l'analyse à celle que reçoivent les ouvrières. D'autres différences existent entre l'élevage à l'état naturel et ce qui se vérifie alors qu'il est provoqué par l'apiculteur. Le reproche le plus sérieux fait à l'élevage artificiel est d'avoir diminué la résistance organique des reines ainsi élevées, et par contre-coup de leur descendance; et l'examen des différences qui se révèlent entre les deux façons : naturelle ou artificielle, donne des indications intéressantes.

Il a été observé que les reines peuvent porter en elles des traces plus ou moins développées d'abeilles ouvrières ; ou pour mieux dire d'un arrêt du développement femelle. Il est évident qu'un tel arrêt ne peut être que nuisible aux qualités de résistance organique des générations futures ; et cela justifierait l'opinion de ceux qui voudraient que les reines soient élevées à partir de l'œuf.

D'autres conditions d'infériorité de l'élevage artificiel (et non seulement l'élevage fait par l'orphelinage) se trouveraient dans le fait que les larves (ou parfois les œufs) desquelles l'apiculteur se sert pour la préparation des cellules royales, sont soustraites pour quelque temps à leur ambiance et à la chaleur de la colonie, et exposées à une température plus basse. En vérité, il ne s'agit que de quelques minutes et cela peut être évité, si l'éleveur a préparé un local convenablement chauffé dans lequel se trouve, avec une sortie pour les abeilles, la ruche choisie pour y prélever les larves.

Au cas où ce local n'existerait pas et que le rayon de couvain viendrait transporté dans un endroit bien réchauffé, il ne me paraît pas que l'on puisse parler de conditions nuisibles au futur développement des reines. Je ne fais plus cas des conditions d'infériorité dans lesquelles se trouvent, par rapport à la chaleur et le bien-être en général, les cellules royales en construction quand elles sont fixées à de simples lattes entre des cadres vides ; mais de cela nous reparlerons en son temps. On commence également à critiquer le système de placer les cellules royales operculées dans des cages d'incubation, où elles finissent de mûrir sous le contact bienfaisant des abeilles, et où les jeunes reines nées restent plus ou moins longtemps isolées et contraintes de se nourrir de candi (Gilman).

Toutes ces remarques citées au sujet de l'élevage artificiel sont assez significatives. L'éleveur qui voit loin et ne se contente pas de résultats momentanés doit en tenir bien compte et se rappeler à chaque instant que de toutes les particularités consciencieusement mises en œuvre, dépend, quant à lui, ce petit chef-d'œuvre qu'est une reine sélectionnée.

Revenant à l'orphelinage, les critiques élevées contre cette méthode, quoique fondées sur des arguments de fait, ont seulement la valeur de mettre en garde l'éleveur de reines contre les inconvénients de l'orphelinage pur et simple et lui faire adopter les moyens permettant de les surmonter. Que l'on puisse y réussir et que l'on y réussisse effectivement ; cela est démontré par le grand nombre d'excellentes reines qui se sont élevées pendant de nombreuses années et qui s'élèvent actuellement par la méthode de l'orphelinage ; reines capa-

bles de fournir de fortes familles en temps opportun et des récoltes correspondantes. L'éleveur commercial, spécialement, a besoin de se servir de l'orphelinage, parce que les méthodes d'élevage avec la reine présente dans la ruche ne réussissent vraiment bien que durant la grande récolte du printemps ; durant les autres périodes, quoique l'on puisse encore discrètement réussir, on ne peut dire qu'avec cette dernière méthode on obtienne des résultats supérieurs à celle de l'orphelinage, devenu aujourd'hui plus sûr et plus expéditif.

Pour une même méthode, la manière pratique de procéder peut être plus ou moins simple, plus ou moins soignée et compliquée. Le débutant fera bien de choisir la plus facile pour la première fois, et à préférer le printemps, même encore la période de la grande récolte, comme le moment le plus propice, tant pour la réussite du travail que pour la qualité des reines élevées. Quand il aura acquis toutes les connaissances que seule la pratique peut donner, il fera l'élevage même plus tard dans la saison et avec des procédés plus compliqués.

Et à propos de cela, avant de parler de l'orphelinage, nous pensons qu'il serait opportun de conseiller aux débutants un premier essai avec le zinc perforé, méthode dont nous parlerons plus complètement plus tard. Il en est en effet qui pourraient trouver que l'orphelinage n'est pas très simple, ou qu'il exige la recherche de la reine, chose pas toujours facile dans une colonie populeuse. Et alors nous conseillons de faire ainsi :

Visitez les hausses données depuis peu de jours aux ruches les plus fortes ; il n'est pas improbable que vous y trouviez de la ponte récente dans un ou plusieurs rayons du centre. Secouez dans la ruche même les abeilles de ces rayons et de ceux voisins pour faire descendre la reine qui pourrait s'y trouver, puis enlevez la hausse et posez-la momentanément sur un support. Prenez un zinc perforé, placez-le sur le nid découvert et remettez dessus la hausse. Aux rayons de la hausse contenant des œufs et des larves, enlevez la traverse inférieure pour mieux attirer les abeilles à y construire les cellules royales, même si les cellules du bord inférieur ne contiennent pas de couvain, coupez ce bord vide de façon à arriver à avoir œufs et larves en marge du rayon.

Il est fort probable — si toutefois la colonie est populeuse, la hausse déjà bien remplie de miel et la saison favorable — il est fort probable dis-je, que vous trouviez après peu de jours des cellules royales commencées. Il est difficile de trouver une méthode artificielle plus facile que celle-là, et avec l'assurance d'obtenir des cellules royales vraiment splendides.

Mais il peut arriver que l'on ne réussisse pas à trouver du couvain dans aucune ruche, ou du moins dans celles dont on voudrait faire l'élevage, et alors il faut s'en procurer. Donc, nous procéderons autrement.

Au moment de placer la hausse sur une forte colonie, placez sur le nid un zinc perforé, puis posez la hausse munie de rayons bâtis et feuilles faufrées.

Passé quelques jours, et précisément quand vous verrez que la hausse est toute et abondamment occupée par les abeilles et que presque tous les rayons contiennent du miel ; faites une place au centre et intercalez un rayon contenant œufs et larves, rayon provenant d'une de vos meilleures colonies.

Si vous utilisez la ruche Dadant-Blatt, vous formerez deux cadres de hausse avec un cadre du nid, chose qui ne présente aucune difficulté. Nous conseillons toutefois, pour faire cette opération, de choisir un rayon qui contienne des œufs et de toutes jeunes larves dans la partie centrale, le long de la ligne où il sera tranché. Alors, vous sortirez la moitié inférieure du rayon et l'enchâsserez dans un cadre de hausse, tandis que la partie supérieure du rayon restera dans son cadre, vous couperez simplement à mi-hauteur les deux montants. Vous n'y fixerez pas de traverse inférieure, car, comme il a été dit, le bord inférieur du rayon reste libre. Là, les abeilles construisent plus facilement les cellules royales. Ces cellules royales, il n'est pas absolument sûr que vous les aurez, mais cela est fort probable et de toute beauté, surtout si la famille commence à avoir besoin d'une seconde hausse. Une fois commencées, les cellules royales vous pourrez donner cette seconde hausse, et en attendant penser à la façon d'utiliser les cellules royales obtenues quand elles seront operculées (III<sup>me</sup> partie).

---

## ABEILLES QUI SE TROMPENT DE RUCHES

---

L'article publié sous ce titre par M. Magnenat, dans le n° 1 du *Bulletin* m'a vivement intéressé, d'autant plus qu'il corrobore en tout point une observation faite dans mon rucher et dont je n'osais guère faire part à des collègues de crainte de passer pour un radoteur.

Mon rucher compte 14 colonies, dont 12 de race noire et 2 de race italienne ; ces dernières proviennent de l'éleveur Penna, à Bologne, et furent introduites à titre d'essai et contre l'avis de tous mes collègues suisses allemands. Ceux-ci prétendaient entre autres que les italiennes abandonnent facilement leur ruche. Je dus me convaincre

qu'ils avaient raison. Tôt après l'éclosion du couvain de mes reines italiennes, quelle ne fut pas ma surprise de constater dans presque toutes mes ruches «noires» la présence d'italiennes, facilement reconnaissables à leur belle couleur jaune. Un de mes voisins se plaignit même de ce que mes jaunes allaient «empoisonner» ses colonies de néggresses pures. Mais le défaut que je mettais à charge de ces pauvres «fascistes» fut bientôt atténué par une autre constatation, qui me surprit même agréablement. Je ne tardais pas, en effet, à remarquer que mes deux ruches italiennes contenaient à leur tour des abeilles de race noire, dans une proportion qui alla en augmentant avec le beau temps mais qui diminua dès que survint un peu de disette.

Je dois à la vérité d'ajouter que mes ruches «à l'allemande» sont renfermées dans un pavillon de deux rangées superposées de 7 ruches, ce qui doit faciliter le mélange vu le rapprochement des planchettes de vol et l'orientation uniforme de toutes les colonies. Enfin, il me faut avouer que le mélange s'est produit au printemps 1925, où la récolte a été bonne, alors que, sauf quelques rares exceptions, le fait ne s'est pas renouvelé durant les étés 1926 et 1927, de si fâcheuse mémoire pour... nos bidons à miel.

Zurich, janvier 1928.

*M. Jatton.*

---

## ECHOS DE PARTOUT

---

### Abeilles entrées en franchise et sans certificat.

L'année dernière, dans les premiers jours d'avril, M. Ch., habitant Renens, a recueilli, à la gare de Lausanne, un essaim qui s'était fixé sous l'avant-toit d'un wagon arrivant de Brigue. Vu l'époque de l'année, ces abeilles venaient très probablement d'Italie, car les essaims de nos amis valaisans ne sont pas si précoces. Le fait, paraît-il, n'est pas isolé: l'année dernière, par exemple, trois essaims furent recueillis dans les mêmes circonstances par des employés de la gare de Lausanne. Mais les abeilles de M. Ch. n'étaient pas de ces abeilles comme les vôtres ou les miennes; c'étaient des insectes pénétrés de la grandeur de l'Italie, et elles l'ont prouvé, comme on va le voir.

L'essaim, qui pesait tout au plus 500 grammes, fut logé sur des rayons bâtis et nourri, jusqu'à la fin de mai, de trois décilitres de sirop tous les deux jours. Fin mai, il occupait toute la ruche, une D.-B., et en juin et juillet il donnait à son propriétaire 50 kilos de

miel. Nous disons bien cinquante kilos, en l'an de misère 1927. Les autres colonies du même rucher donnaient en même temps de deux à quatre kilos chacune, car la contrée est loin d'être mellifère..

Cette récolte surprend moins si l'on songe que les abeilles qui l'ont produite ont été assez intelligentes pour prendre le train sans billet, traverser la frontière à la barbe des douaniers et passer entre les mailles du filet de toutes les interdictions fédérales et cantonales dont nous... jouissons ! On comprend que leur propriétaire n'ait pas l'intention de les vendre, mais je désire vivement m'en procurer de la graine.

#### **Production de la cire par les abeilles.**

Certains apiculteurs prétendent que la cire ne coûte rien aux abeilles, les jeunes ouvrières en produisent toujours automatiquement une certaine quantité lorsque la récolte donne. On a même dit qu'elles laissent tomber en volant les lamelles dont elles n'ont pas emploi, d'où la nécessité de leur fournir l'occasion de construire des rayons pendant la saison propice. Sans aller aussi loin, la plupart d'entre nous pensent que la construction d'une ou deux feuilles gaufrées chaque année, donne à la colonie une impulsion salutaire se traduisant par une augmentation de la récolte. Nous pensons devoir reproduire à ce sujet l'opinion de M. Perret-Maisonnette, qui a fait l'objet d'une note présentée à l'Académie des sciences de Paris, par M. Bouvier, le 5 décembre dernier.

D'après l'auteur de l'*Apiculture extensive*, l'abeille ne sécrète la cire qu'avec une extrême parcimonie. La production de la cire exige, en effet, une élévation factice de la température du groupe des cirières. Cette température élevée est obtenue par l'immobilisation d'une quantité d'ouvrières gorgées de miel, entourant les abeilles occupées à la sécrétion qui attendent de longues heures, dans ce milieu surchauffé, que l'exsudation se produise.

Seules les jeunes abeilles peuvent supporter la fatigue de l'exsudation et s'y soumettent en raison de la nécessité économique dans laquelle se trouve la colonie ; mais nul besoin biologique ne les y contraint. Les nombreuses générations d'ouvrières qui naissent dans les nids construits, sont semblables aux bâtisseuses ; elles vivent cependant en ne sécrétant qu'une infime quantité de cire.

Les abeilles semblent d'ailleurs avoir le souci d'économiser la cire si durement acquise, par exemple lorsqu'elles emploient la cire de vieux rayons pour en construire de nouveaux, lorsqu'elles rapportent à la ruche la cire trouvée à l'extérieur, enfin lorsqu'elles utilisent la cire gaufrée fournie par l'apiculteur. Certaines observations

permettent même de penser que l'abeille pousse la parcimonie jusqu'à mélanger elle-même à sa cire des matières étrangères : cire à modeler, matière goudronneuse du rubéroïd, paraffine.

En résumé, pour M. Perret-Maisonneuve, la sécrétion de la cire est une nécessité économique et non une fonction biologique.

#### Comment les autres se protègent.

Dès le 1<sup>er</sup> août de l'année dernière, tout envoi de miel étranger à destination de la Norvège doit être accompagné de la déclaration suivante : « Ce miel est composé exclusivement du produit du nectar de fleurs, récolté par les abeilles et emmagasiné par elles dans leurs ruches. Il est pur et frais, et sans adjonction d'aucune substance étrangère : matière colorante, produit chimique, sucre ou non. »

#### Utilité de la fausse-teigne.

M. S. Métalnikov, de l'Institut Pasteur, à Paris, vient de publier une étude intitulée : *L'infection microbienne et l'immunité chez la mite des abeilles (Galleria Mellonella)*.

D'après ce savant, la teigne des ruches possède le pouvoir extraordinaire de digérer les bacilles de la tuberculose, comme elle digère la cire, qui ne peut servir d'aliment à aucun autre animal. M. Metalnikov examine ces faits curieux du point de vue médical, et son étude soulève des problèmes extrêmement intéressants pour les biologistes et les médecins.

Un de ces problèmes intéresse également les apiculteurs : si la fausse-teigne est capable de digérer le bacille de Koch, il est bien probable qu'elle digère aussi le bacille larvae. Et ce serait sa raison d'être. Les colonies d'abeilles à l'état de nature sont nécessairement plus exposées aux attaques de la teigne que celles logées dans des ruches modernes. Les possesseurs de ruches en paille savent qu'on trouve presque toujours des larves entre le plateau et le bord de la corbeille. Il est encore plus facile à ces larves de se loger dans les interstices du bois à moitié pourri d'un arbre creux. Lors donc qu'une colonie sauvage est atteinte de la loque et s'affaiblit, les teignes peuvent prendre possession des rayons à mesure qu'ils sont abandonnés par les abeilles. Et, lorsque les dernières ouvrières sont mortes, ce qui peut rester des constructions ne tarde pas à disparaître. Les microbes et leurs spores étant détruits par la digestion, la ruche périée cesse d'être un foyer d'infection.

En y réfléchissant un peu, il semble bien que les choses doivent se passer comme nous venons de le dire. Si étrange que cela puisse paraître, le rôle de la teigne dans la nature serait donc d'empêcher

la disparition de l'abeille. Ce ne serait d'ailleurs pas le seul parasite qui contribue à perpétuer l'espèce dont il vit.

**On demande un Japonais.**

Nous avons reçu du rédacteur du *Bulletin*, un journal dont nous regrettons de ne pouvoir faire profiter nos lecteurs. Il s'agit du *Nippon-No-Youhou* ou *Apiculture japonaise*. Comme nous n'avons pas eu le temps d'apprendre le japonais depuis le Nouvel-An, nous serions heureux si l'un des abonnés au *Bulletin*, pouvait nous traduire quelques articles pour le n° de mars. Il y en a un, intitulé : « La paille de riz comme couverture des ruches en hiver », qui pourrait peut-être rendre service à quelques apiculteurs romands.

*J. Magnenat.*

---

**NOUVEAU DANGER APICOLE**

---

De tous les produits qui se prêtent à la falsification il n'en est pas, je crois, dont la fraude s'offre aussi tentante, aussi irrésistiblement tentante, que celle de la cire d'abeilles.

Et cette tentation s'accroît naturellement en proportion de l'écart de prix existant entre le cours de la cire d'abeilles et celui des substances dont on l'adultère.

Actuellement la cérésine orange (cire minérale), produit le plus communément employé pour sophistiquer la cire d'abeilles, coûte environ dix-huit francs de moins par kilo que cette dernière. On comprend aisément qu'un commerçant puisse se dire : si je remplace seulement cent grammes de cire d'abeilles par cent grammes de cérésine, il n'y paraîtra pas et je gagnerai deux francs. Quant à la manipulation (une simple fonte), elle est si facile !

Mais la dose de 100 grammes n'est qu'un commencement, une mise en goût. On se reprocherait de s'arrêter en si bon chemin ; il n'en coûte pas davantage de travail de gagner 4 francs que d'en gagner deux avec ce procédé. Et l'on en est venu à trouver excellent, à dénommer de « qualité supérieure » ; à croire supérieur au point d'en mettre la formule sur la boîte à titre de recommandation, un encaustique ainsi composé : cire d'abeilles 3 %, cérésine 27 %, thérébentine 70 %. « Voilà, me disait l'autre jour un détaillant, ce qui se fait de mieux ». Il devait trouver très riche ce pourcentage de *trois pour cent* en cire d'abeilles dans un produit commercial qui acquit à ses débuts sa réputation par la cire d'abeilles dont il était formé à l'exclusion de toute autre cire.

Peu à peu, à mesure que son usage s'est généralisé, on a été amené à adjoindre des succédanés à la cire d'abeilles. On peut invoquer la raison que la cire d'abeilles est produite en quantité insuffisante pour parer aux besoins de la consommation. Mais le mobile capital de la fraude est l'appât du bénéfice, et par la suite, *les nécessités de la concurrence* qui finissent par ramener au taux normal ce qui fut d'abord un bénéfice frauduleux.

De fait, maintenant que le public est habitué au prix de l'encaustique courant il serait impossible de vendre un produit composé de cire d'abeilles pure. Les ménagères en sont quittes pour employer, plus souvent, en dose plus massive, un produit que son prix nominal ne rend pas pour cela plus cher, mais qui les fait s'époumonner, s'exténuer à frotter pour obtenir un brillant graisseux qu'un rien ternit et grâce auquel meubles et parquets se transforment en éternel rocher de Sisyphe.

Notre sort, à nous apiculteurs, est moins à plaindre que celui des ménagères, du moins en ce qui concerne l'encaustique ; la concurrence que nous font les cires minérales et celles végétales, bien qu'influant sur le cours de notre produit n'est certes pas le nouveau danger sur lequel je ne saurais trop attirer votre attention. Il ne s'agit même pas de l'adultération qui nous est si préjudiciable, de la cire gaufrée que nous employons ; ce n'est pas d'aujourd'hui que doit dater la constatation que la recherche d'un fabricant de cire gaufrée *intègre* est quelque chose de plus compliqué qu'il ne paraît. Non, il s'agit de certaine théorie ne redoutant pas le grand jour, d'après laquelle il serait avantageux de mélanger à la cire d'abeilles, pour la fabrication des feuilles gaufrées, une certaine quantité de cires ayant un point de fusion plus élevé. Ceux qui tendent à accréditer cette théorie sont partis de ce fait qu'il est on ne peut plus désastreux, lorsque l'on place au milieu du groupe des abeilles, un cadre garni de feuille gaufrée, que de voir ladite feuille se gondoler, se ramollir, puis s'effondrer sous le poids et la chaleur des abeilles.

Cela provient, se sont dit nos innovateurs, de ce que cette cire a été fraudée avec des cires à température de fusion inférieure à celle de la cire d'abeilles (64° centigrades). Dès lors pourquoi, au contraire, ne pas prévenir l'accident par un mélange avec des cires moins fusibles que la cire d'abeilles ?

Gribouille ne raisonnait pas autrement lorsqu'il se jeta dans l'eau pour éviter d'être mouillé par la pluie.

Mais le commun des mortels, dont les apiculteurs font partie, est en droit de se demander pourquoi diable nous aurions la manie

d'aller chercher dans la Lune ce que nous avons sous la main. Pensons-nous arriver à mieux faire que dame Nature, qui sans doute doit avoir quelque expérience en la matière ! Et quelle matière, la cire !!

Une substance dans la composition de laquelle nos chimistes perdent leur latin. Ils y découvrent de la *cérine*, de la *myricine*, de la *céroléine*, des *hydrocarbures saturés*, des acides, des alcools et tout le



Rucher de M. FREY-FRIEZ, à Valoin près Bure.

tremblement ! Nous découvririons de tout là-dedans sauf cette vérité très simple que *la cire d'abeilles est un produit fabriqué par l'abeille, adapté par son organisation au but qu'elle se propose, ayant des qualités physiques et chimiques* (arrangement moléculaire ; température graduée de ramollissement et de fusion) *spéciales, adaptées à cette organisation et à ce but ;* et que c'est à proprement parler gaspiller son intellect que de l'employer à chercher à remplacer ce qui existe de façon parfaite (comme si nous n'avions pas d'autres chats à fouetter !).

Des feuilles gaufrées à température de fusion plus élevée ? grand merci ! J'en ai goûté. Il est vrai que leur fabricant avait négligé de me convertir à l'avance avec sa théorie ; il avait même totalement oublié de m'en informer. Toutefois mes abeilles s'en aperçurent. Elles s'exténuèrent à vouloir les ramollir pour en étirer les cellules, à peu près comme font nos ménagères pour faire luire l'encaustique moderne. A peine si, vers le milieu de leur groupe, elles parvinrent à

ébaucher quelques cellules. Sans doute eût-il fallu, pour plus de succès, qu'elles élevassent la température jusqu'à se fondre elles-mêmes. Elles préférèrent se livrer à la grève des bras croisés.

Une telle manifestation de la part de nos abeilles n'est pas encore le danger que nous devons redouter. Le danger réel réside en ce fait que, lorsque l'on fond des rayons construits avec de la feuille gaufrée, qui n'est pas de la cire d'abeille pure, on ne peut que retirer de la cire d'abeille qui n'est plus de la cire d'abeille, et qu'ainsi le vocable « *cire d'abeille* », déjà mis à mal par la fraude, devra être rayé du dictionnaire. Lorsque nous voudrions vendre notre cire d'abeilles, on nous rira au nez sans que nous puissions dire au juste ce qu'elle renferme de cérésine, de cire végétale, de Chine ou du Japon, de cire Carnauba, de paraffine galicienne ou de paraffine Pechelbronn ou de Java, de stéarine belge ou anglaise, de graisse d'équarissage, de suif pressé, de résine, etc., etc. En fait, l'apiculture perdra un de ses produits : « *la cire d'abeilles* », et l'économie, en général, perdra un produit inimitable et inimité bien que trop souvent imité.

Apiculteurs, il importe de réagir vivement. Exigeons avec plus d'âpreté que jamais de *la cire gaufrée garantie «cire d'abeilles pure»*; méfions-nous de ces fabricants qui, aux pages d'annonces de nos revues, nous offrent des feuilles gaufrées à des prix relativement plus bas, surtout lorsque, au lieu d'indiquer qu'il s'agit de cire d'abeilles pure, ils éludent cette garantie par l'appellation *cire extra-supérieure, impeccable, qualité hors de pair*, etc., etc., affirmations sans valeur en justice.

*Victor Dumas.*

---

## CHUTE MORTELLE D'ABEILLES

---

Depuis que nous avons des abeilles, nous consignons sur un carnet de notes tout ce qui paraît intéressant les concernant. De telles observations, revues plus tard, permettent de dresser un graphique exact de la vie apicole ; mais s'il s'y trouve parfois, des faits uniques, qui ne sont signalés qu'une fois dans la vie, il en est d'autres, par contre, qui reviennent périodiquement tous les ans, à la même époque, quelques jours plus tôt, quelques jours plus tard, selon que les variations saisonnières du temps sont en avance ou en retard. Telle est la chute d'abeilles qui se produit, ici, tous les ans, au mois d'août, au moment de la floraison du sarrasin, alors qu'un temps brumeux succède au beau temps chaud.

Ces brumes, à rosée fine, plus ou moins denses, avec des intermittences de chaleur sont quelquefois sèches et assez fraîches, arrivent directement du golfe de Gascogne, sont très préjudiciables aux ruches par le grand nombre de victimes qu'elles font. Le nombre des abeilles ainsi tombées est si grand que, depuis les champs de ces fleurs au rucher, on ne saurait faire un pas, sans en voir plusieurs, surtout aux abords des ruches. Nous estimons qu'en deux matins plus du tiers de la population disparaît. Après cette première pluie d'abeilles la vie reprend normalement et les allées et venues des butineuses se font, sans laisser trace, comme à tout autre moment de l'année. C'est un spectacle lamentable, pour l'apiculteur, de voir un si grand nombre de ses ouvriers fauchés à terre. On dirait que les pauvres abeilles sont soumises à une loi intangible, inéluctable. Voici comment se produit ce phénomène : Les abeilles incitées à sortir par les fortes senteurs du sarrasin partent ; sitôt qu'elles ont ramassé leur charge prennent le vol pour rentrer à la ruche. Après un parcours plus ou moins long, selon leur force, tombent par terre pour ne plus se relever ! C'est alors une course éperdue, affolée, qui finit par l'engourdissement ou la paralysie suivie de mort. Des fois, elles se réunissent à plusieurs pour former une boule.

En les prenant dans la main, pour les réchauffer, on réussit à en ranimer quelques-unes. Mais dès qu'elles se lancent à nouveau, ne font pas 10 mètres, retombent, pour ne plus se relever. On dirait qu'elles ont conscience de leur état ; car, quand on s'approche pour les prendre, elles ont un mouvement de défense, dressent l'abdomen, sortent un peu l'aiguillon, accompagné d'un faible battement d'ailes. Quand on éloigne la main, le dard rentre à sa place et le tremblement des ailes cesse. On a l'impression qu'elles veulent intimer l'ordre de ne point les toucher, par ces mouvements à la fois menaçants et défensifs. Si on répète plusieurs fois ce mouvement de la main, à chaque fois il provoque le même geste. Toutes les abeilles qui se traînent ainsi sont chargées de miel et de pollen. Aucune n'est démunie de charge. Cependant, pour si pénible que soit à voir un tel spectacle, on ne peut accuser le nectar du sarrasin d'être nocif à un tel point, puisque cette chute d'abeilles ne se produit point par temps de soleil. Il faut en chercher la cause ailleurs.

De notre côté, nous pensons que c'est la génération des abeilles nées pendant les grandes chaleurs de juillet qui a à subir un tel sort. Elles ne peuvent supporter la température inhérente à ces néfastes brouillards, finissent leur existence ainsi, terrassées au champ d'honneur. Ce fait n'est point nouveau ; car, il y a ici un

vieux proverbe qui dit que la *pluie d'août fait tomber les mouches*. A cette pensée, nous voyons les ménagères du temps de notre enfance ; un torchon ou un balai à la main, chassant dehors les mouches, par la fenêtre ouverte, pour les faire toucher par la pluie d'août ! Depuis l'invention du papier attrape-mouches on n'assiste plus à ces acrobaties de guignol donnant des coups dans le vide. Mais n'empêche, qu'au point de vue apicole, cette chute mortelle d'abeilles, est très néfaste, puisque c'est sur les fleurs de sarrasin qu'elles font leurs provisions d'hiver ! Pour finir, et avec l'assentiment du directeur du *Bulletin*, bien entendu, nous demandons si d'autres collègues n'auraient point déjà eu l'occasion de faire semblable observation, et de vouloir bien dire, par la même voie, ce qu'ils en pensent ou si ce serait un fait particulier au climat pyrénéen.

*Tricoire frères, apic. à Foix (Ariège).*

---

## RUCHES JUMELLES

---

Je lis dans un journal agricole anglais (*The Smallholder* du 12 février 1921) un article qui m'a paru intéressant et dont je vous remets la traduction espérant que les lecteurs du *Bulletin* en pourront tirer profit.

« Ce genre de ruche a été inventé, il y a 30-40 ans, par un apiculteur du comté de Kent, nommé Wells ; il n'a pas été pratiqué longtemps mais peut-être que soumis à diverses modifications il pourrait devenir intéressant.

» En principe il consiste en un corps de ruche capable de contenir le double des cadres contenus généralement dans une ruche ordinaire ; il est divisé en deux compartiments égaux par une paroi de bois *très mince* percée de petits trous permettant à l'air ambiant de circuler entre deux compartiments.

» Chaque division a sa propre entrée et est occupée par un essaim avec sa reine. Ainsi chaque essaim vit et travaille pour son compte dans le corps de ruche ; ils n'ont en commu que l'air ambiant dans la ruche.

» Mais au moment de la récolte, les abeilles passant à travers une tôle perforée (excluant les reines), circulent librement dans tout le corps de hausses qu'elles remplissent de leurs apports communs.

» L'inventeur prétendant qu'avec ce système de ruches-jumelles la récolte était beaucoup plus forte qu'avec celle obtenue de deux ruches simples, les chiffres publiés par M. Wells, en 1894, tendraient à

lui donner raison. Ils montrent que sur une moyenne de trois à quatre ans ses ruches-jumelles lui ont rapporté chacune cent-trente livres de miel, tandis qu'il n'en obtenait que quarante livres avec les autres ruches simples qu'il possédait. Ceci prouverait que deux essaims dans une ruche-jumelle rapporteraient autant que trois essaims en ruche séparée.

» Chacun désirant faire l'essai de ce système peut aisément construire lui-même une ruche jumelle, l'essentiel est de veiller, en la construisant, à ce qu'il n'y ait aucun passage dans la cloison médiane permettant aux abeilles ou à l'une des reines de traverser.

» De même la feuille en tôle perforée, placée sur le corps de ruche, doit exclure tout passage de reine dans la hausse où seules les ouvrières ont accès librement ; le fait pour elles de redescendre dans l'un ou l'autre des corps de ruche n'a aucune importance, étant toutes imprégnées de la même odeur il n'y a pas de bataille à craindre.

» Une condition indispensable au succès de ce système est que la partition intérieure du corps de ruche soit en *bois très mince* pour permettre une répartition régulière de la chaleur. Il serait aussi recommandable de placer une planchette séparant les deux trous de vol, de façon à empêcher la reine de rentrer par la mauvaise porte au cas où il lui prendrait fantaisie de venir respirer l'air du dehors.

» Le seul inconvénient trouvé à ce genre de ruche c'est que si les abeilles essaient dans un des corps de ruche, il est plus que probable que l'autre population agira de même, que les conditions le permettent ou non.

» Cependant il est probable que les méthodes connues et employées journellement pour prévenir les essaims (hausse placée de bonne heure pour donner de la place, cellules royales détruites à temps etc.) rendraient les mêmes services avec les ruches jumelles qu'avec les ordinaires ».

Traduit par *E. Liauzun.*

---

## AMÉLIORATION DES CADRES

---

### Le cadre A. T. L.

Dans les perfectionnements des ruches à cadres, les apiculteurs se sont efforcés jusqu'à ce jour d'améliorer la forme du nid à couvain.

Dans ce but, les uns préconisent des cadres plus hauts que larges, les autres des cadres plus larges que hauts, des carrés, des trapé-

zoïdaux ou triangulaires. Ainsi chaque système donne en conséquence la forme correspondante du nid à couvain.

Mais dans quelques modèles qu'il s'agisse, le passage des abeilles d'un étage à l'autre se fait toujours de la même façon.

Les abeilles pour passer des cires de l'étage inférieur au rayon de cire de l'étage supérieur doivent franchir un certain espace fait

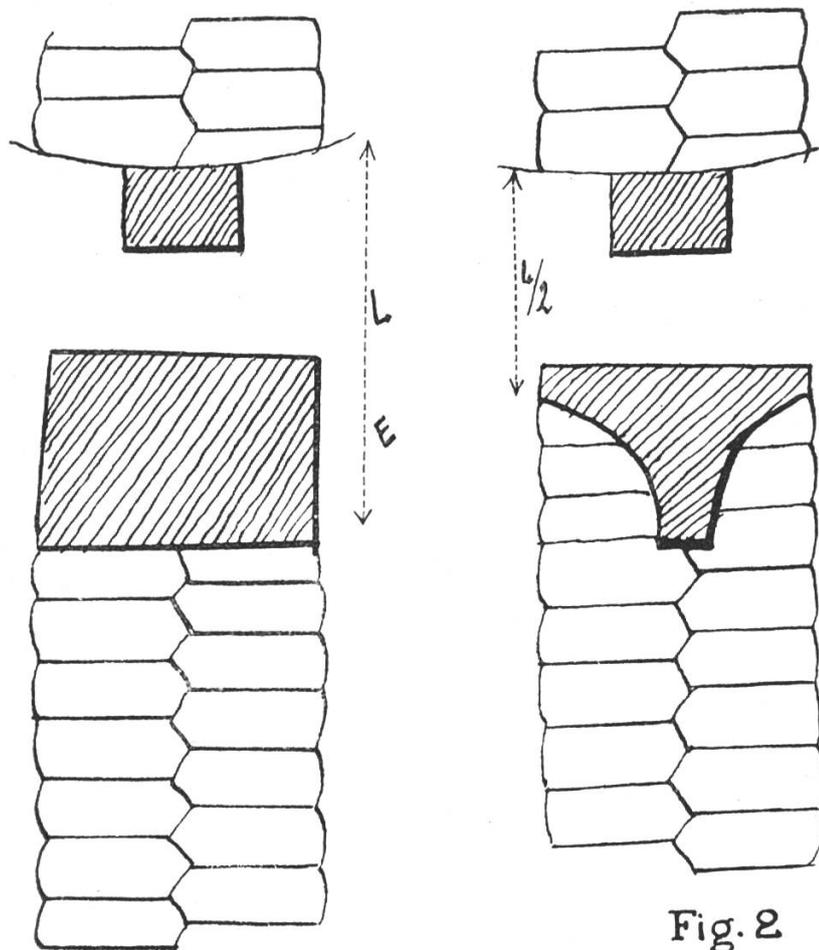


Fig. 1

Fig. 2

alternativement de bois, — vide — bois vide pour arriver enfin sur la cire. Ces superpositions de bois et vides au milieu des rayons constituent un espace nuisible qui gêne d'autant plus les abeilles qu'il est plus grand.

Il est excessivement gênant dans le système de ruches divisibles.

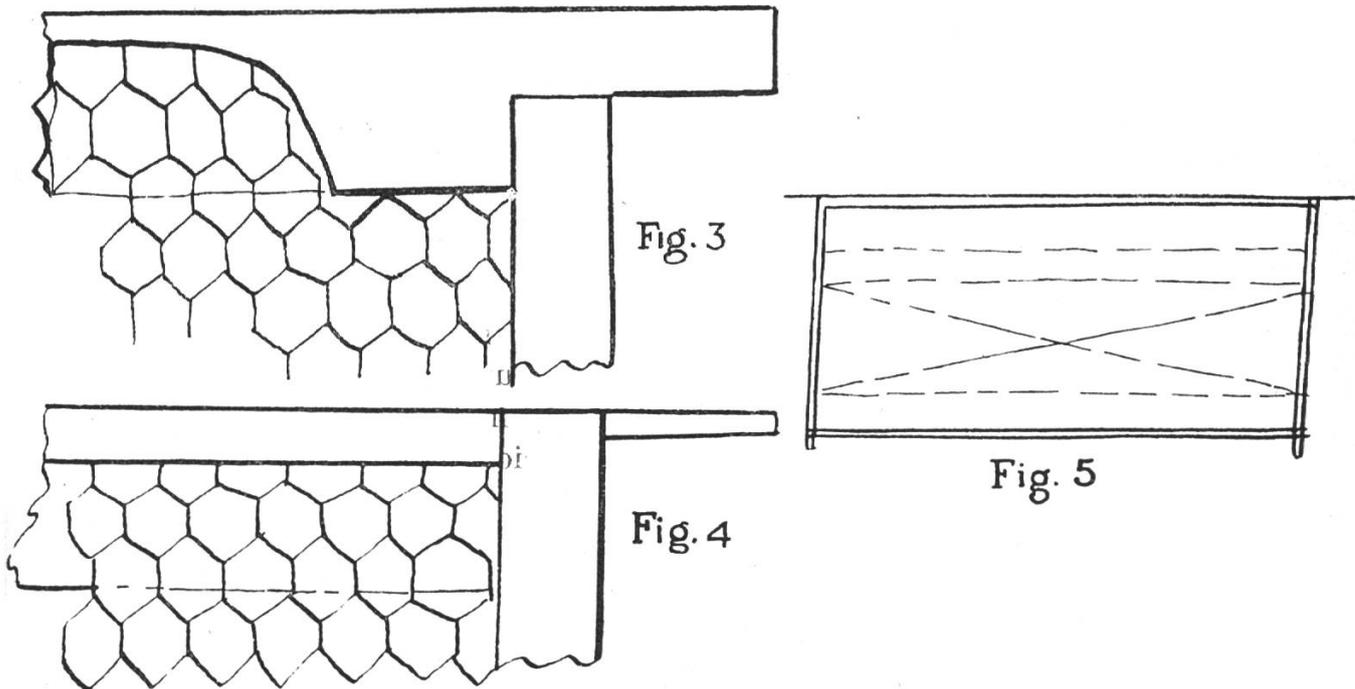
Il y a là un inconvénient de la ruche à cadre sur la ruche fixe, dans laquelle les rayons ne présentent aucune discontinuité et les abeilles restent toujours constamment groupées sur la cire et non sur du bois.

Le système de cadres ATL ne supprime pas cet inconvénient,

mais il l'atténue considérablement en réduisant d'un tiers à la moitié l'espace nuisible.

La réduction de cet espace nuisible est obtenue par l'évidement des liteaux de bois et principalement du liteau supérieur du cadre inférieur. Cet évidement donne aux liteaux la forme de T et par analogie aux dénominations des fers nous l'avons dénommé cadre à TL, soit ATL et déposé sous cette marque.

Ainsi les abeilles construisent dans l'évidement jusqu'au haut du cadre. Le vide entre cire est donc réduit dans une proportion variant



d'un tiers à la moitié (suivant la construction, ce qui est appréciable, en attendant mieux).

Les figures 1 et 2 montrent en coupe la disposition ancienne et la nouvelle disposition.

Les abeilles apprécieront au mieux cette petite amélioration de leur demeure tendant à donner aux ruches à cadre les avantages de la ruche fixe sans les inconvénients.

Ce perfectionnement s'applique à n'importe quel système de ruches à cadres et quelle qu'en soit sa forme. Il peut être aisément adopté par n'importe quel constructeur de ruches.

Le prix de fabrication des ruches sera supérieur de quelques francs, augmentation infime comparativement au prix de la ruche elle-même. Un demi kilo de miel en supplément paiera cette amélioration en une seule année.

Aux avantages de ce cadre on pourra opposer des inconvénients,

entre autres sa diminution de résistance, la difficulté d'agrafer les fils de fer ou de coller les cires gaufrées.

En fait de résistance elle est à peine diminuée, les assemblages aux extrémités peuvent se faire indifféremment suivant les dispositions figurées aux figures 3 et 4. Les efforts à supporter sont si réduits qu'il serait puéril d'en soulever l'objection.

La fixation des agrafes pour fils de fer est un peu gênée. Elle reste toujours possible si on laisse le liteau suffisamment épais à son extrémité inférieure.

Néanmoins, nous croyons utile de signaler que depuis dix ans nous ne fixons jamais les fils de fer verticalement.

Dans les régions très chaudes, il nous arrive fréquemment de voir des rayons s'effondrer sous le poids du miel et du couvain, les rayons glissant le long des fils verticaux ou à peine inclinés sur la verticale. A cette disposition nous avons préféré la disposition des fils suivant l'horizontale comme il est indiqué sur la figure 5. Nous n'avons jamais eu avec ce système un seul effondrement.

Comme conclusion, l'adoption dans tous les systèmes de ruches du cadre évidé ATL donne de réels avantages pour les abeilles en réduisant l'espace nuisible. Les inconvénients sont minimes.

Ce sera là le cadre de l'avenir que tout apiculteur devra demander aux constructeurs de ruches.

*J. Laponche, apiculteur,*  
Avenue de Grasse, Darguignan (Var), France.

---

## ERREURS QUI SE PERPÉTUEMENT

---

En lisant dans *l'Apiculteur* de septembre 1919, page 209, un article de M. Gaston Bonnier, ayant pour titre « Récolte de ruches par noyade », nous pensâmes que le temps aurait facilement raison des soi-disant faits et renseignements qu'il contient, rapportés avec un sérieux renversant au sujet de la manière de faire l'apiculture dans les Pyrénées, et nous posâmes bien tranquillement la plume prête à contrarier les arguments du savant Maître, en lui prouvant que lui-même avait été la première victime d'une aberration à ce sujet. Il eut été bien facile, par l'exposé fait et la situation vague des lieux, de démontrer qu'il n'avait point quitté sa chambre pour écrire ce article, qu'il ne connaissait point la géographie de cette belle chaîne de montagnes, qu'il n'avait vu les Pyrénées que de loin, qu'il ignorait surtout complètement la mentalité des naturels des

Pyrénées, qui est essentiellement conservatrice de leur chose, qu'ils s'en privent plutôt que de faire quoi que ce soit ayant pour but la destruction de cette chose ! Mais polémiquer à tort ou à travers pour des choses qui ne riment à rien n'est point dans notre caractère. Ce fut pourquoi le projet d'une protestation fût abandonné, pensant qu'un pareil outrage à l'apiculture pyrénéenne n'en changerait point la situation et qu'elle ne s'en porterait pas plus mal ! Nous reconnaissons bien volontiers qu'il y a dans cette région beaucoup à faire pour l'apiculture, tout comme dans les pays qui tiennent la tête du progrès, pour la vulgariser, la rendre populaire malgré que le principe soit ici connu de tous depuis fort longtemps ; car il y a bien 500 ans qu'un M. Séguéla avait logé un essaim d'abeilles dans une cloche en verre pour en suivre les travaux. La légende transmise de père en fils ajoute que celles-ci ne tenant pas à être vues, s'étaient empressées de vernisser cette ruche improvisée et qu'il ne pût rien voir.

Ce qu'il y a de surprenant, c'est que de pareilles relations soient reproduites dans la presse apicole. Mais il n'est point surprenant non plus que, venant d'un tel Maître, elles soient acceptées comme du pain bénit, sans contrôle, et que les chroniqueurs qui les lisent de très bonne foi en fassent profiter les lecteurs de leurs revues. Personnellement nous ne pouvons que féliciter l'excellent M. Magnenat qui les reproduit sans commentaires dans les « Echos », toujours si goûtés du *Bulletin*, dans le n° de novembre, de l'avoir fait. Il nous aura permis de rétablir la vérité en la faisant sortir du puits toute nue, où l'autorité de M. Bonnier semblait vouloir la tenir enfermée. Mais nous devons avouer qu'à cette époque la lecture de cette relation nous renversa tellement que nous ne pensâmes point à chercher, à savoir comment il avait pu obtenir de pareils renseignements, ne pouvant croire ce qu'il dit avoir vu lui-même sur le climat, la flore, le miel, la manière d'opérer par les naturels des Pyrénées.

Tout, dans son récit, témoigne qu'il avait plutôt assisté à un tournage de film, par quelque compagnie américaine, qu'à une récolte de ruches fixes chez leurs propriétaires. Ils se seraient bien gardés d'opérer devant un étranger (un Mossu), dont la présence éveille toujours leur méfiance. Ceci est tellement vrai que nous nous rappellerons toujours la peine qu'eût M<sup>me</sup> Baudon de Mony, apicultrice de grand mérite, lorsqu'elle nous appela pour initier à ses gardes les principes de l'apiculture et surtout pratiquer la récolte partielle des ruches fixes et leur laisser assez de provisions, pour arriver en juin, dans son rucher où il y avait plus de 300 ruches situé à 1700 mètres

d'altitude. Quelle figure renfermée. Comme ces gens-là étaient gênés par notre présence ! Quelle catastrophe pour eux ! Ce ne fut qu'après le bon déjeuner champêtre que leur confiance vint à nous. Et surtout quand mon frère eut dit à celui qui semblait être le chef, que nous n'étions point venus pour troubler leurs habitudes (les ruches étant à moitié fruit), que M<sup>me</sup> Baudon avait voulu qu'on vienne leur montrer ce qu'il faudrait faire pour avoir plus de miel, que nous allions opérer sur une ruche ; puis comme il se faisait tard pour rentrer (3 heures de marche), vous reprendrez vos habitudes. A ces paroles leurs figures s'épanouirent de suite, ils firent tout pour nous plaire et, un entre autres, allait flairant à l'entrée des ruches pour découvrir une *pinouse*, c'est-à-dire une ruche à miel de pin. On l'ouvrit. On goûta ce miel de pin qui nous donna l'impression d'avoir plein la bouche de bourgeons de sapin. Avec un tel esprit, pense-t-on que l'on peut assister impunément à un anéantissement de ruches et qu'on fait annoncer par le tambour l'exécution !

(A suivre.)

Tricoire frères, Foix (Ariège).

---

## NOUVELLES DES SECTIONS

---

### FÉDÉRATION VAUDOISE D'APICULTURE

*Assemblée des délégués.*

Le samedi 18 février 1928, au Restaurant des Deux-Gares, Lausanne, à 14 heures précises.

*Ordre du jour* : 1. Lecture du dernier procès-verbal. 2. Rapport présidentiel. 3. Comptes. 4. Budget. 5. Opérations statutaires. 6. Assemblée générale de 1928. 7. Recensement des abeilles au 1<sup>er</sup> avril. 8. Observations sur l'emploi des sels arsenicaux en arboriculture. 9. Vœux des sections. 10. Propositions individuelles.

*Le bureau de la F. V. A.*

\* \* \*

#### Section de Nyon.

Assemblée générale le dimanche 5 février 1928 à 14 heures, Hôtel de la Croix Verte à Nyon.

*Ordre du jour* : 1. Affaires administratives. 2. Rapport du président. 3. Renouvellement du Comité. 4. Acariose (conférence Magnenat). 5. Propositions individuelles.

\* \* \*

#### Société Genevoise d'apiculture.

Les membres de la Société genevoise d'apiculture sont convoqués pour le lundi 13 février 1928, à 20 h. 30, au local, Café Wuarin, rue de Cornavin 4. Réunion amicale. Il ne sera pas adressé de convocation.

\* \* \*

### Société d'apiculture du Gros de Vaud.

Assemblée générale le dimanche 12 février 1928, à 13 h. 30, à l'Hôtel de Ville à Echallens. Ordre du jour : Opérations statutaires (renouvellement du Comité) ; causerie par l'inspecteur cantonal pour la loque des abeilles. Divers. Séance importante. Présence de tous indispensable.

*Le Comité.*

\* \* \*

### Section du Jura-Nord.

Quoique la visite générale des ruchers n'ait pu être terminée l'automne dernier, les apiculteurs sont avisés qu'un rapport sera présenté à l'assemblée du printemps, sur les résultats d'analyse. Il y aura lieu de discuter et décider les mesures à prendre pour cette année. En même temps, les apiculteurs pourront exprimer des désirs concernant le changement du procédé suivi jusqu'à présent. Au début de la campagne de l'année dernière, il avait été convenu que le résultat des analyses serait adressé à l'inspecteur qui en ferait un dossier pour la société. Seuls les apiculteurs dont les ruches présentaient des symptômes de maladie étaient avertis par l'inspecteur du jour de la désinfection et du numéro des ruches malades.

A ceux des apiculteurs qui ont demandé le résultat de l'analyse, la feuille d'analyse correspondant à leurs ruches leur fut adressée avec prière de la retourner. Cependant, si l'assemblée de la Jura-Nord demande que le Liebefeld donne une réponse à chaque apiculteur et non seulement à l'inspecteur, le Liebefeld consentira, malgré que cela sera une grande complication et un surcroît de travail.

*J. Gigon, insp. cant.*

\* \* \*

### Fédération Jurassienne d'apiculture.

La réunion annuelle du Comité a eu lieu à Bienne, le samedi 7 janvier. La traditionnelle salle du Cercle romand, avec son cachet si poétique et familier, hospitalisait les représentants des abeilles.

Les comptes de la Caisse d'assurance sur la loque furent vérifiés et reconnus exacts avec félicitations et remerciements au caissier. M. Mouche est réélu président de la « Jurassienne ». Chacun a encore en mémoire son beau discours, vraie apothéose à la Patrie, à la Sentinelle des Rangiers, lors de la promenade de la « Romande ».

L'assemblée de la « Jurassienne » aura lieu cette année au Noirmont, localité bien choisie. Espérons que les apiculteurs s'y rendront nombreux, car les Franches-Montagnes, outre les beaux sapins et pâturages, nous présenteront aussi quelques ruchers très soignés et modernes. Les apiculteurs francs-montagnards doivent beaucoup à M. Mouche qui, sous son experte direction, a su chasser la routine et régénérer, par les méthodes nouvelles, l'apiculture dans sa petite section. Toute notre admiration et aussi nos félicitations !

Les deux inspecteurs présentèrent un rapport sur l'état de santé des ruchers. La loque a fait de nouveau des ravages dans le Jura-Sud et un cas d'acariose à Neuveville. La Caisse d'assurance est fortement mise à l'épreuve par ces nombreux cas de loque. A cet effet, le Comité de la Jurassienne prend les décisions, dont voici le résumé :

1. Etre très sévère dans la désinfection et le traitement de la loque.
2. Tendre à faire disparaître tous les foyers connus.
3. Mettre bien en garde les apiculteurs.
4. Ne plus indemniser un apiculteur qui, après la désinfection et après une période de 2 ou 3 ans, a de nouveau la maladie.
5. Faire subir une forte réduction à ceux qui auraient nourri des miels étrangers ou contracté la maladie par nonchalance ou négligence.

Ces mesures et décisions entraînent la revision des statuts qui sera soumise à l'assemblée générale.

La Section Jura-Nord, fortement éprouvée par l'acariose, demande, par l'intermédiaire de son dévoué secrétaire-caissier M. Gysiger, qu'une partie des frais d'inspection soit couverte par la Caisse-loque. Le Jura-Nord n'ayant jamais eu beaucoup de foyers loqueux, le Comité est unanime à prendre la demande en considération. La caisse de la Jura-Nord ayant à supporter les frais des visites de ruchers et des prélèvements d'échantillons par les surveillants pour le Liebefeld. Le Comité de la Jurassienne décide de soumettre à l'assemblée que le 50 % des frais occasionnés par les visites de ruchers, aussi bien pour l'acariose que pour la loque, soient supportés par la Caisse d'assurance de la loque. A cet effet, il sera élaboré un nouveau règlement en ce qui concerne les maladies des abeilles, sur le modèle de nos amis de la Suisse alémanique.

Il est également décidé d'organiser des cours de perfectionnement, stations d'élevage et cours de moniteurs.

Bon et fructueux travail, et espérons que dans cette voie, nos sociétés progresseront et que l'apiculture continuera de suivre sa bien-faisante évolution. Un seul souhait se lit sur le visage de chacun : Exterminer les maladies et avoir des hausses pleines en 1928. On en reparlera au Noirmont en juillet.

On serre la main au bon père Racine et on rentre content chez soi.

De l'Ajoie, 14 janvier 1928.

#### **Caisse d'assurance contre la loque de la Fédération des apiculteurs jurassiens.**

Samedi 7 janvier, le Comité de la Fédération jurassienne, réuni à Bienne, a vérifié les comptes de la Caisse d'assurance contre la loque pour 1927. Il a été encaissé pour 3706 ruches une somme de 741 fr. 20. Des indemnités pour 18 ruches loqueuses à Corgémont et à Malleray se sont élevées à fr. 900.—. Les frais de la conférence de M. le Dr Morgenthaler à St-Ursanne pour étudier les moyens de lutter contre l'acariose ont été de 103 fr 15. L'administration de la Caisse a absorbé 92 fr. 45. Le total des dépenses est donc de 1095 fr. 60.

Au 31 décembre 1927, la fortune de la caisse était de 2292 fr. 60 ; elle a diminué de 242 fr. 75 durant l'exercice écoulé.

Jugeant que la situation ne permet pas de réduire le montant de la cotisation, le Comité la maintient à 20 centimes par ruche pour 1928, d'autant plus que la Section Jura-Nord demande à la Fédération de bien vouloir lui accorder un subside à prélever dans la Caisse d'assurance contre la loque pour lui aider dans la lutte contre l'acariose. Il est bien entendu que cette question se traitera à la prochaine assemblée de la « Jurassienne » qui aura lieu dans le courant de l'été.

Le caissier reçoit dès maintenant les cotisations pour 1928.

*E. Meyrat, Orvin.*  
IV<sup>a</sup> 427.

## NOUVELLES DES RUCHERS

---

A. Gafner, Dombresson, le 18 janvier 1928. — Comme volent les années, il semble que c'était hier que l'on préparait son sirop pour l'hivernage, et voici 1928 qui file encore plus vite. Je dis souvent : avec une pareille rapidité du temps, nous allons atteindre l'âge de quatre-vingt-dix ans sans que les jambes fléchissent.

Je veux vous parler de l'année apicole 1927 au Val-de-Ruz.

D'abord, les maladies n'ont pas fait beaucoup de ravages, un seul cas de loque, une seule ruche. L'acariose n'a pas fait de dégâts, quant au noséma, il est toujours là, qui guette sa proie.

Quand les ruchers sont situés du côté du levant, bien exposés au soleil, avec des provisions d'hiver de bonne qualité, il est très rare de trouver des ruches faibles au printemps.

Ce qui nuit le plus à nos petites abeilles, c'est l'humidité.

Voici la recette que j'emploie pour faire mon sirop. Pour 75 kg. de sucre, 25 kg. de miel, on fond son sucre et quand on l'a enlevé du fourneau, l'on y ajoute le miel que l'on mélange ensuite. (Ne pas mettre le miel dans le sirop bouillant).

C'est le miel que l'on rend aux abeilles qui rapporte le plus à l'apiculteur. Ceci dit : Parce que le sang de l'abeille ne s'anémie pas.

Dans mon rucher qui est situé en plein soleil (les arbres du verger étant trop petits pour faire beaucoup d'ombre), j'avais au mois de juin le 90 % de mes colonies très fortes, et malgré le peu de belles journées pour la récolte, j'ai prélevé une belle moyenne. Tout le vallon a été privilégié pour la récolte.

C'est toujours quelque chose de féérique que la sortie d'un essaim par une de ces journées chaudes où le ciel est sans nuages. Quelle allégresse dans ce petit monde

Et pour l'apiculteur quelle ivresse, des journées comme celles décrites plus haut avec en plus, les senteurs du miel frais.

Je vous assure que des jours comme ceux-là, personne sous le soleil ne peut être plus heureux que l'apiculteur.

J'ai eu une douzaine d'essaims, qui presque tous vont se suspendre aux noisetiers que j'ai plantés à proximité du rucher pour avoir facilité de les ramasser, et je vous assure que ce n'est pas difficile de les mettre en ruche.

Quelques bonnes reines ont été élevées et qui sont aujourd'hui l'âme de belles colonies.

A la fin d'août, 65 colonies étaient bien préparées pour passer les mauvais jours de la saison, elles sont approvisionnées jusqu'à la fin avril, moment où la récolte commence chez nous.

Il fut un temps où j'ai eu stimulé quelques colonies parmi mon rucher, mais quand je prélevais la récolte, elles n'en avaient pas davantage que leurs sœurs que j'avais laissées tranquilles.

Nous sommes dans une région où nos chères abeilles sont anéanties en quelque minutes par ces vilaines rebuses d'avril.

Jusqu'à ce jour, l'hiver est favorable chez nous ; les sorties ont été bien espacées, ce qui permet d'augurer une belle santé au rucher pour le printemps.

---

### LIVRES A PRIX RÉDUITS

Nous rappelons qu'on peut se procurer les ouvrages suivants en versant la somme indiquée au compte de chèques II. 1480.

*Le système Dadant*, 3 fr. 50. — *L'abeille et la ruche*, de Langstroth et Dadant, 6 fr. (cartonné). — Ed. Bertrand, *La conduite du rucher*, 3 fr. — Ed. Alphandery, *Le livre de l'abeille*, 2 fr. 50. — Evrard, *Le mystère de l'abeille*, 2 fr. 70. — Maeterlinck, *La vie des abeilles*, 2 fr. 70. — Hommell, *L'apiculture*, 4 fr. — de Layens et Bonnier, *Cours complet*, 4 fr. 30. — Alin Caillas, *L'abeille, sa vie, ses mœurs*, 2 fr. — *Les trésors d'une goutte de miel*, 2 fr. — *Les produits du rucher*, 3 fr. 50. — Gillet-Croix, *Elevage des reines*, 3 fr. — Halleux, *L'apiculteur belge*, 5 fr. — A. Lassueur, *La reine et une ruchette, élevage et sélection*, 1 fr. — Marguerat, *La mère abeille, élevage et introduction*, 50 cent. — *Cahiers de comptabilité*, le cahier, 50 cent. — Perret-Maisonnette, *Apiculture intensive et élevage des reines*, 6 fr. — Dr. Leuenberger, *Die Biene*, 3 fr. 20. — Prix réservés aux membres de la Société romande d'apiculture, domiciliés en Suisse. Franco contre versement au compte des chèques II. 1480, en indiquant au dos du talon le ou les volumes désirés.

En outre, nous vendons au prix de 3 fr. diverses années du *Bulletin*.  
Prix réduit pour plusieurs années à la fois. *Schumacher.*

#### Souscription en faveur d'un collègue malheureux.

Depuis la clôture de la souscription, nous avons encore reçu les dons suivants :

Listes précédentes	452.50
Anonyme, Roche	15.—
Anonyme, Neuchâtel	2.—
Morand, Bettens	2.—
Apiculteurs de Fey	10.—
Section des Alpes	30.—
« Côte Vaudoise »	20.—

Fr. 531.50

Nos meilleurs remerciements à tous. — La souscription est close et son produit a été envoyé au destinataire. *Schumacher.*

## Chasse abeilles

incomparable à deux gr. issues de 6 cent.  
Pour renseignement voir dans le concours de l'Agenda Apicole 1928, prix Fr. 1.20.  
S'adresser à **M. HEYRAUD** apic.,  
St-Maurice.

*La publicité dans le*  
**Bulletin de la Société**  
**Romande d'Apiculture**  
*porte et rapporte beaucoup.*

## ETABLISSEMENT D'APICULTURE

**Eug. RITHNER,** apic. const., CHILI, **Monthey,** Val.  
Téléphone N° 54

Installation mécanique moderne pour la fabrication soignée des articles en bois.

**Livraison de ruches et de tous les**  
**accessoires concernant l'apiculture à prix**  
**modéré.**

Fournitures pour constructeurs. — Catalogue illustré franco.

**Maison ne s'occupant que de l'apiculture.**